

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DE LA COTE D’OR

**ARRONDISSEMENT DE BEAUNE**

CANTON DE NUITS ST GEORGES

**MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY**

**AVIS MUNICIPAL – AVRIL 2023**

Une image contenant sol, plein air, personne, plante

Description générée automatiquement**Aimeriez-vous que cela vous arrive ?**

Et ça ne porte pas forcément bonheur….

Alors, voici quelques conseils et rappels pour l’éviter.

Nous vous rappelons que tout propriétaire de chien est tenu :

* De promener son animal tenu en laisse
* De ramasser immédiatement, par tout moyen approprié, les déjections canines situées sur le domaine public communal (voies publiques, trottoirs, espaces verts et espaces de jeux publics pour enfants)

Dans ce but, des sacs seront prochainement disponibles en mairie ; plutôt qu’un distributeur, il est plus aisé d’avoir des sacs sur soi.

En cas de non-respect, l’infraction est passible d’une contravention de 4ème classe d’un montant de 135 euros.

La municipalité a parfaitement les compétences pour prendre des arrêtés pouvant sanctionner les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Tout comme le week-end Pascal, le ramassage des ordures ménagères initialement prévu le 8 mai se fera donc le mardi 9 mai, n’oubliez pas de sortir vos poubelles la veille.

Une image contenant vert, sol, intérieur

Description générée automatiquement

Vous avez été nombreux à faire la demande de subvention concernant l’achat de récupérateurs d’eau de pluie. Si vous souhaitez encore bénéficier de cette offre fixée à 50 % du prix d’achat dans la limite de 50 euros, il vous est encore possible de le faire en vous renseignant en mairie.

Les copeaux de bois que vous avez peut-être récupérés sur notre plateforme de déchets verts ont rencontré un vif succès. Nous ne manquerons pas de vous prévenir s’il se présente une nouvelle opportunité.

DATES A RETENIR

* Concours de boules inter villages le samedi 13 mai 2023 à Noiron
* Vide grenier organisé par le COMITE DES FETES : le dimanche 14 mai 2023
* Nettoyage de printemps du village : date à définir
* Remise des cartes des jeunes électeurs : le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU 12 AVRIL 2023

(L’intégralité des délibérations est à retrouver sur le site de la mairie)

1. **Taux des taxes locales 2023**

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes voté en 2022, à savoir : Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 40.85 % ; Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 44.24 %

Il précise qu’il convient de voter à nouveau le taux de taxe d’habitation pour les résidences secondaires (THRS). Le taux de référence à prendre est celui de la taxe d‘habitation de 2019, soit 9.49 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité**, DECIDE** de reconduire en 2023, les taux d’imposition applicables en 2022 pour la Taxe foncière Propriétés Bâties et non Bâties, de mettre de nouveau en place la Taxe d’habitation sur les résidences secondaires et de les fixer en conséquence comme suit :

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 40.85 %

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 44.24 %

Taxe d’habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9.49 %

1. **Demandes de subventions**

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée que plusieurs associations nous ont sollicités pour des demandes de subventions. Ont été attribuées comme suit :

* Comité des fêtes : 1500 euros
* Association BENS’ASSO : 200 euros
* Foyer rural de Saulon la Chapelle : 400 euros
* Football club Saulon / Corcelles : 150 euros
* Ensemble, c’est mieux (ECM) : 300 euros
* Association pour le Don du Sang Bénévole de Gevrey-Chambertin : 200 euros (100 euros pour l’année 2023 et 100 euros non versés sur l’année 2022).

1. **Vote du budget primitif 2023**

Monsieur le Maire rappelle les résultats du budget 2022 à savoir un excédent d’investissement de 2 873.53 euros et un excédent de fonctionnement de 395 347.04 euros ; il présente le projet de Budget Primitif pour 2023, soit au total :

**Section d'investissement** : DEPENSES 125 591 euros / RECETTES : 125 591 euros

**Section de fonctionnement :** DEPENSES : 984 602 euros / RECETTES : 984 602.57 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité**, ADOPTE** le Budget Primitif pour l'exercice 2023 tel que présenté.

1. **ONF – Suppression des garants des affouages et modification de la commission communale « Environnement, Bois et Forêt »**

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée que les services de l’ONF l’ont informé qu’ils ne souhaitent plus de garants des affouages. Il propose donc de retirer leurs fonctions aux garants actuellement en place. Il propose également d’intégrer Messieurs Jacques LAMBLOT et Christian MÜLLER à la commission communale déjà existante « Environnement, Bois et Forêt ».

Le Conseil municipal, après délibération à l’unanimité**, APPROUVE** les propositions faites par M. le Maire.

1. **Questions diverses**

- Suite à la visite de plusieurs résidents du lotissement de la Gobine, les bennes seront déplacées prochainement, une nouvelle implantation a été définie.

- Le passage des lampadaires en led de la RD996 est à l’étude pour 2024.

- Une campagne de dératisation est prévue entre le 17 avril et le 26 mai.